

Services financiers : 01 69 03 68 25

L'inscription au restaurant scolaire doit faire l'objet d'une demande préalable auprès des services financiers.

Le restaurant scolaire est ouvert aux élèves sur 5 jours du lundi au vendredi.

❖ TARIFS AU 01/09/2025

La demi-pension est facturée au repas en fonction du quotient familial (QF) de chaque demi-pensionnaire.

Pour la rentrée scolaire 2025/2026, les tarifs seront consultables sur le site [Équitables de la Région Ile-de-France](#).

❖ PAIEMENT

- L'achat des repas s'effectue **en ligne sur "l'espace famille"** à l'adresse suivante :

<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00317>

Connectez-vous à l'aide de votre **identifiant** et de votre **mot de passe** (différents de ceux de PRONOTE)

Ces derniers sont délivrés en début d'année scolaire par les professeurs principaux. Ils restent valables tout au long de la scolarité.

Vous pouvez également créditer votre compte **au bureau n°8 de l'administration (bâtiment J)** :

 Un **montant minimum de 10 €** sera demandé pour chaque règlement.

Le paiement peut se faire en **espèces**, en **chèque** ou en **carte bancaire**.

❖ ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE

 **Tout élève dont le compte n'est pas approvisionné ne sera pas autorisé à déjeuner.**

L'accès au restaurant scolaire se fait à l'aide d'un QR code qui sera distribué aux élèves le jour de la rentrée.

Ce QR code est également disponible sur "l'espace famille" à l'adresse

<https://webparent.paiementdp.com/aliAuthentification.php?site=aes00317>.

↳ En cas de solde insuffisant le compte est inactif et aucun plateau n'est délivré à la borne.

↳ 1 seul repas par jour est autorisé.

Toute fraude entraînera l'exclusion immédiate de l'élève du service de la demi-pension.